

## Bureau syndical du 30/11/2022

### Procès-Verbal

**Étaient présents** : Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR, Alain PERROT, Jean-Louis REYNAUD, Patrick ROULAND.

**Étaient excusés** : Marc GAUTIER, Freddy REY

**Étaient absents :-**

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Franck REMOND, chargé de mission PAPI, Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative,

Secrétaire de séance : Williams Dufour.

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence.

Alain Perrot rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

#### Ordre du jour

---

#### 1/ Préparation du Conseil Syndical du mercredi 7 décembre 2022:

##### ➤ Délibérations :

- Décision Modificative N° 2
- Convention mandat sentier Corbassière (Les-Abrets-en-Dauphiné, Pressins)
- Avancement de grades : détermination des ratios
- Demande de financement missions 2023
- Pré-arbitrage des digues non retenues
- Avenant convention de mise à disposition avec le département de l'Isère
- Création d'un poste de technicien
- Actualisation prestations sociales : prévoyance et mutuelle
- Approbation du Débat Orientation Budgétaire 2023
- Délibération mise à disposition foncier public et propriétaires digue des Autrichiens
- Animations foncières confluence Guiers et camping des trois lacs

#### 2/ PAPI Actions programmées au PEP (Programme études préalables):

- Systèmes endiguement
- PEP

#### 3/ Divers :

Prochaines dates

## 1/ Préparation du Conseil Syndical du mercredi 7 décembre 2022

### ➤ Présentation des délibérations :

- Décision Modificative N° 2 : Sabine Gandy rappelle que le SIAGA a demandé à la société Agate la réalisation d'une mise à jour de l'inventaire, de l'état de l'actif et des amortissements. Il convient de passer des écritures patrimoniales afin de mettre à jour certains biens, comme suit :

D2031/041	10 200,00
D 2312/041	27 804,90
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>38 004,90</b>

R2312/041	10 200,00
R 2031/041	3 540,00
R 2128/041	24 264,90
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>38 004,90</b>

Il convient également d'ouvrir des crédits sur les comptes suivants afin de régulariser les amortissements de biens et de subventions :

- Pour les amortissements de biens :
  - + 25 000 € au compte 6811/042 en dépenses de fonctionnement
  - + 25 000 € au compte 28121/040 en recettes d'investissement
  - + 35 000 € au compte 023 en dépenses de fonctionnement (
- Pour les amortissements de subventions :
  - + 60 000 € au compte 777/042 en recettes de fonctionnement
  - + 20 000 € au compte 13912/040 en recettes d'investissement
  - + 20 000 € au compte 13913/040 en recettes d'investissement
  - + 20 000 € au compte 13918/040 en recettes d'investissement
  - + 35 000 € au compte 021 en recettes d'investissement
- Convention mandat sentier Corbassière (Les-Abrets-en-Dauphiné, Pressins) :  
Didier Girard explique que dans le cadre de ses compétences, le SIAGA a été sollicité par deux communes de son bassin versant pour prendre la maîtrise d'ouvrage sur un projet de sentier à la corbassière sur les communes de Pressins et les Abrets-en-Dauphiné.  
Cette opération consiste à sécuriser les lieux et à aménager le sentier sous forme d'une boucle d'environ 2,5km autour de la Corbassière et sa cascade, les travaux prévus sont les suivants :
  - Travaux d'élagage/bûcheronnage, épierrage, élargissement, confortements par rondins, piochage manuel
  - Fournitures bois pour création de marches, passerelles
  - Mise en place de barrière sur les secteurs périlleux
  - Fournitures et pose de signalétique ludique pour sensibiliser le grand public et scolaires aux milieux aquatiques
 Il explique que cette maîtrise d'œuvre sera exécutée sous la forme d'une convention de mandat dont le SIAGA sera délégataire et que l'action est inscrite au contrat de bassin Guiers-Aiguebelette, qu'un estimatif a été réalisé afin d'étudier la problématique de chemin  
L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 74 244 € TTC.



- Avancement de grades : détermination des ratios : Didier Girard explique qu'il convient de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

Le Président propose à l'assemblée de fixer à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le taux, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, à 100% en accord avec l'avis du Comité Technique en date du 22/11/2022

- Demande de financement missions 2023 : Didier Girard rappelle que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truisson-Rieu, que l'année 2023 permettra d'engager les études préalables du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette ainsi que la finalisation des actions morpho-écologiques inscrites au contrat, que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques. Il propose de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement des missions du SIAGA au titre de l'année 2023.

Didier Girard propose d'augmenter le temps de travail du poste communication. Williams Dufour et Jean-Louis Reynaud demande que l'on définisse plus les missions.

- Pré-arbitrage des digues non retenues :  
Didier Girard explique que 80 ouvrages relevant potentiellement de la réglementation sur les systèmes d'endiguements ont été recensés par les Directions Départementales des Territoires de l'Isère et de la Savoie. Il rappelle qu'est considéré comme ayant un rôle dans la prévention des inondations, l'ouvrage répondant, de manière cumulative, aux critères suivants :

- Ayant une présence d'enjeux humains derrière
- Non contourné par un écoulement amont ou aval dès les crues faibles
- Non submersible dès les crues faibles
- Mis en charge pour au moins pour la crue de référence (Q100)

Didier Girard explique que le SIAGA a souhaité présenter la démarche d'arbitrage sur les ouvrages hydrauliques, en toute transparence, à l'ensemble des collectivités concernées (communes et EPCI), que le pré-arbitrage du SIAGA a retenu 23 ouvrages visés par des études complémentaires en vue d'un classement potentiel en système d'endiguement, que le pré-arbitrage du SIAGA n'a pas retenu 57 ouvrages pour un classement en système d'endiguement.

Didier Girard indique que l'arbitrage sur l'ensemble des ouvrages a été présenté à l'ensemble des collectivités concernées (communes et EPCI) par 3 réunions sectorisées organisées fin octobre/mi-novembre 2022 pour présenter aux élus et représentants des collectivités, la démarche portée par le SIAGA et le pré-arbitrage retenu avec définition des critères, présenter succinctement les ouvrages définis comme ayant un potentiel rôle de protection des inondations, présenter l'analyse conduisant aux tronçons non retenus. Les réunions ont conduit à une demande de complément sur la digue de grenat à Entre Deux Guiers (45) qui est fortement contournée par un écoulement amont du Merdaret mais qui reste en charge par le Guiers. Une analyse complémentaire permettra d'apporter des éléments sur l'effet « sur-aléa » de ce tronçon.

Suite aux réunions la liste des ouvrages non retenus en ouvrages de protection des inondations est la suivante :

Commune	Nom	Cours d'eau	Rive	Tronçon	Département
Saint-Joseph-de-Riviere		Le Merdaret	RD	Tronçon SJR_NR_001	38
		Le Merdaret	RG	Tronçon SJR_NR_002	38
		Le Merdaret	RD	Tronçon SJR_NR_003	38
		Le Merdaret	RD	Tronçon SJR_NR_004	38
		Confluence Merdaret-Chorolant	RG	Tronçon SJR_NR_006	38
	Digue de la Côte FRD0380701	Merdaret	RG	Tronçon 19/24	38
	digue des Lards FRD0380702	Merdaret	RD	Tronçon 25	38
Saint-Laurent-du-Pont	Digue de Champ Roux FRD0381054	Herrétang	RD	Tronçon 20/31/32/34	38
	Digue des Satres FRD0381055	Herrétang	RG	Tronçon 21/22/23	38
	Digue des Terpends FRD0381056	Herrétang	RG	Tronçon 30/33	38
	Digue des Civets FRD0380707	Herrétang	RG	Tronçon 17	38
	Digue du camping Saint-Laurent du Pont	Guiers Mort	RD	Tronçon 37/38	38
	Murette amont pont RD 520	Guiers Mort	RD	Tronçon 35	38
Saint-Laurent-du-Pont; Entre-Deux-Guiers	Digue des Grenats FRD0381052	Guiers Mort	RG	Tronçon 52/53/54/55/SLP_NR_001	38
	Digue d'Aiguenoire FRD0380704	Guiers Mort	RD	Tronçon 39/40/41/42	38
	Digue de Grand-Villette FRD0380706	Herrétang	RD	Tronçon 16/18	38
Entre-Deux-Guiers	Digue du Grépon FRD0380691	Guiers Mort	RG	Tronçon 43/44/46	38
	Digue de la Montagnère	Guiers Mort	RG	Tronçon EDG_NR_001	38
Les Echelles		Guiers Vif	RD	Tronçon 11/12/13	73
	Chemin de la Malleposte	Giers	RD	Tronçon 15	73
				Tronçon 101	73
				Tronçon ECH-NR-007/008	73
Saint-Genix-les-villages/Belmont-Tramonet	Digue RD1006	Guiers	RD	Tronçon 47/48	73
Saint-Genix-les-villages		Guiers	RD	Tronçon SGG_NR_002	73
Saint-Genix-les-Villages	Digue de Saint Genix	Guiers	RD	Tronçon 2	38
Romagnieu		Guiers	RG	Tronçon ROM_NR_001	38
Saint-Geoire-en-Valdaine		Ainan	RG	Tronçon SGV_NR_001	38
		Ainan	RG	Tronçon SGV_NR_002	38
		Ainan	RG	Tronçon SGV_NR_003	38
Saint-Bueil		Ainan	RG	Tronçon SBU_NR_001	38



L'ensemble des ouvrages ci-dessus, n'ayant pas de rôle dans la prévention des inondations, ne sont pas rattachés au domaine de compétence GEMAPI du SIAGA. Aussi, ces ouvrages restent sous la responsabilité du propriétaire actuel, qu'il soit public ou privé, et à sa charge en termes de maintien et d'entretien.

Une identification de la propriété de chaque ouvrage va être engagée dans le but d'informer par courrier chaque propriétaire public ou privé, de la démarche portée par le SIAGA

- Avenant convention de mise à disposition avec le département de l'Isère :

Didier Girard rappelle que le Conseil Départemental de l'Isère a mis en place en 2019 une plateforme d'ingénierie hydraulique pour les syndicats mixtes. Une convention de mise à disposition de services pour l'élaboration du dossier de candidature de PAPI d'intention du Guiers et la structuration et l'administration d'un système d'informations géographique (SIG) a été signé avec le SIAGA. Le Conseil Départemental de l'Isère a transmis au S.I.A.G.A., un avenant N° 3 à cette convention.

Pour l'année 2022, la contribution forfaitaire est actualisée selon la décomposition suivante

<b>Chargée de projet</b>	<b>Ingénieure expérimentée</b>	<b>56 935 €</b>	<b>20%</b>	<b>12/12</b>	<b>11 387 €</b>
<b>Technicien SIG</b>	<b>Technicien expérimenté</b>	<b>41 400 €</b>	<b>20%</b>	<b>8/12</b>	<b>5 520 €</b>
<b>Total</b>					<b>16 907€</b>

- Création d'un poste de technicien :

Didier Girard explique que pour répondre aux besoins du SIAGA, il convient de créer un emploi non permanent d'un contractuel technicien de rivière dont les principales missions consisteront entre autres à :

- Elaboration et planification des programmes annuels de gestion des cours d'eau et de milieux aquatiques (restauration et entretien du lit, des berges et de la ripisylve, de gestion d'ouvrages hydrauliques dans le cadre de la continuité écologique, ralentissement dynamique, etc...)
  - Communication et sensibilisation auprès des élus locaux, usagers (chargé des relations avec les riverains, rédaction des conventions et compte-rendu des visites terrain)
  - Surveillance et suivi régulier de l'état des cours d'eau et des ouvrages ainsi qu'en cas de crue annoncée sur le territoire (déplacement sur le terrain, propositions d'intervention, suivi post-crues, etc...)
  - Apporter un appui et une expertise technique aux élus de la collectivité
  - Communiquer, sensibiliser les acteurs sur le rôle du programme de végétation de berges (organiser un tableau de bord, évaluer le plan de gestion)
- Approbation du Débat Orientation Budgétaire 2023 : Didier Girard présente les chiffres au 30/11/2022 ainsi que les actions prévues en 2023 (cf annexe). Il précise que les chiffres seront actualisés pour la présentation au conseil syndical.
  - Actualisation prestations sociales : prévoyance et mutuelle :

Jean-Louis Reynaud rappelle que le montant des participations concernant la prévoyance et la mutuelle n'a pas été actualisé depuis la délibération 2013-21 du 9 Décembre 2013.

Afin de pallier aux augmentations des complémentaires santé et des contrats de maintien de salaire et de garantir un niveau de participation, il propose de réviser au 1er Janvier 2023, les différents montants forfaitaires des participations employeur à la protection sociale des agents comme suit :

Garantie maintien de salaire pour un temps complet

- 36 € pour les agents de catégorie C
- 41 € pour les agents de catégorie B
- 62 € pour les agents de catégorie A

Garantie complémentaire santé

	ISOLE	FAMILLE MONO PARENTALE	FAMILLE
ASSURE — 32 ANS	15.00€	19.00€	25.00€
ASSURE — 50 ANS	17.00€	26.00€	36.00€
ASSURE + 50 ANS	24.00 €	34.00€	44.00€

Pour les agents à temps non complet, celles-ci seront proratisées en fonction du temps de travail.

- Délibération mise à disposition foncier public et propriétaires digue des Autrichiens : Franck Remond explique qu'il convient de signer des conventions de mises à disposition d'ouvrages et/ou de superposition d'affectation d'ouvrage entre les communes, leur EPCI, et le SIAGA pour le système d'endiguement des Autrichiens relatives à l'entretien, la surveillance et à la gestion du système d'endiguement des Autrichiens sur des terrains privés.
- Animations foncières confluence Guiers et camping des trois lacs : Didier Girard rappelle que le SIAGA a prévu la réalisation de deux projets de restauration morpho-écologique (confluence Guiers/Rhône et du secteur du camping des 3 lacs) dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024. Afin de faciliter la mise en place du processus d'animation foncière, une démarche de concertation est proposée afin de permettre l'explication des projets de restauration morpho-écologique prévus et de répondre aux questions et potentielles craintes des propriétaires privés.

Le coût estimatif de la mission est de 49 325 € € HT

## 2/ PAPI Actions programmées au PEP (Programme études préalables) :

- Systèmes endiguement de la Broue : Franck Remond indique qu'actuellement 36 900 € TTC ont été engagés (bon de commande Cabinet Merlin du 17/12/2021). Il est prévu une réunion de restitution le 14/12/2022. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation est prévu pour fin janvier 2023. Ce Système d'endiguement (SE) représente 209 m de digues, 89 maisons, 1 ICPE (250 personnes), 12 propriétaires + commune (voirie et parcelle). 1 propriétaire refuse le conventionnement. Voir si on fait une SUP.

Une convention de surveillance en crue est en cours d'élaboration avec les communes.

Le niveau de sureté proposé est Q 50 (195 m/s), le niveau de danger proposé est Q 100

Un point de fragilité a été identifié : érosion externe

Un AVP de confortement par enrochement pour un coût de 150 k€ HT permet de passer le niveau de protection à Q 100. L'Etat finance seulement s'il y a un PAPI travaux



- Systèmes endiguement des Autrichiens : Franck Remond indique qu'actuellement 55 080 € TTC ont été engagés (Hydrétudes). Un comité de pilotage est prévu en janvier 2023. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation est juin 2023.

Ce SE représente 5,1 km (suppression de certains tronçons à valider)

Le niveau de sureté est hétérogène et peut être limité à Q 20 (364 m/s) ou Q 10 (310 m/s).

Un complément géotechnique est en cours. La maîtrise foncière et surveillance en crue est à obtenir

- SE du Chorolant et de Saint Laurent du Pont : Franck Remond indique qu'actuellement 30 210 € TTC sont engagés sur 144 000 € (Bons de Commandes à Hydrétude et UEF). Le dépôt des dossiers de demande d'autorisation est prévu en juin 2023
- Autres SE prévus (2023-2024) : Maillet, Millioz et Belmont-Tramonet
- PEP : diagnostic du territoire : Franck Remond explique que l'action I,4 et la première partie de l'action I,5 du PEP a une durée prévisionnelle de 14 mois (3 mois de retard actuellement). Le bon de commande Cabinet Merlin (297 240 € TTC) /ISAGEO (65 562 € TTC) à partir du 21/03/2022 (Sous-traitant SEPIA)
- Diagnostic du territoire : Franck Remond explique que la phase 1 et 5a permettent la validation du périmètre d'étude, les visites sur les terrains et le recueil des données par les bureaux d'études (topographie, histoire des crues, enjeux, ruissellement). Ensuite les phases 2 à 8 concerneront l'hydrologie et l'hydraulique avec l'obtention des aléas ainsi que l'analyse de la vulnérabilité.
- Réseau de surveillance des cours d'eau SAL : la phase 1 consiste au recensement des équipements du territoire sur 3 mois (action 11.3 du PEP) réalisé par le Cabinet Merlin (bon de commande du 03/06/2022 pour 11 538 €). Les phases suivantes seront l'analyse de de la cinétique des crues, l'élaboration de scénarii de système de surveillance voire anticipation des crues (renforcement des dispositifs existants, mutualisation et supervision de la donnée...).
- Ateliers de sensibilisation : Franck Remond indique que 9 825 € ont été engagé en 2022 sur un budget total de 21 780 € pour des formations réalisées par l'irma et le Cepri, sur la gestion de crise et la gestion du risque inondation. Pour 2023, il est proposé différentes pistes dont les outils d'information sur les crues historiques du territoire en lien avec le 30 ans du SIAGA. Des formations sur les réserves communales de sécurité, de l'informations préventive, et la gestion de crise intercommunale.
- Exercice de gestion de crise : Franck Remond rappelle que cela correspond à l'action III.3 du PEP pour un budget de 18 480 € non subventionnés.
- Les principales actions pour 2023 :
  - Action I,1 : pose de repères de crues
  - Action I,3 : mise en place d'un outil pédagogique pour les scolaires
  - Action II,1 : pose d'échelles limnimétriques
  - Action IV,1 : PAC des nouvelles cartes aléas
  - Action V,1 : diagnostic de vulnérabilité d'enjeux privés (habitations...)
  - Actions VI,1 et 2 : constitution d'un programme de travaux

3/Divers : prochaines dates :

---

- Mercredi 07/12/2022 : conseil syndical 18h00 à Salle réunion 1er étage Pont de Beauvoisin
- Mardi 13/12/2022 8h30-12h30 : Formation PCS à Salle réunion 1er étage Pont de Beauvoisin
- Mercredi 14/12/2022 : 8h00- 12h00 : CoPil ressource en eau à CCLA
- Mercredi 14/12/2022 : 14h00-16h30 : CoPil EDD Broue à Entre-Deux-Guiers
- Mercredi 25/01/2023 à 17h30 : bureau syndical
- Mardi 07/02/2023 à 18h00 : Conseil Syndical
- Mardi 31/01/2023 : 18h00 Vœux du Président
- Janvier 2023 : commission travaux, CoPil diagnostic
- Février 2023 : commission communication,

L'ordre du jour ayant été complétement examiné, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance  
Williams DUFOUR



Le 30 novembre 2022  
Le Président  
Jean-Louis REYNAUD

